



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

N° 2026029

ARRETE DU 23 MARS 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Rue de l'Est

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 19.03.2026, par l'entreprise S.A.S CAZIN, 34 route des Vallières, 18220 LES AIX D'ANGILLON,
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection de voirie - rue de l'Est - 18250 Henrichemont, à compter du 25.03.2026 jusqu'au 01.04.2026 ;
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise S.A.S CAZIN, 34 route des Vallières, 18220 LES AIX D'ANGILLON, afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection de voirie - rue de l'Est - 18250 Henrichemont, à compter du 25.03.2026 jusqu'au 01.04.2026.

Article 2^{ème} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, rue de l'Est, 18250 HENRICHEMONT, à compter du 25.03.2026 jusqu'au 01.04.2026.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise, sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSONNIE



Publié sur le site de la commune le 23.03.2026.

FJ